Royale Fédération Colombophile Belge

Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond

CAN/nv

Halle, le 21 octobre 2026.

Dossier behandeld door
traité par

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2026

Le Conseil d'Administration National vous prie de bien vouloir assister à **l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire** qui aura lieu le **vendredi 6 novembre 2026 à 10h00,** dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. **Propositions de modifications aux Statuts de la RFCB** (en annexe)
 1. Art. 6.3.6 – membres adhérents – nouveau point – Réaffiliation d'anciens membres ayant des dettes impayées
 2. Art. 15.2.1 – 15.2.2 – 15.2.3 – 15.2.4 – remplacement de « colombier publicitaire » par « colombier commercial »
 3. Art. 22.3.2 – conformément à l'art. 9:14 du Code des Sociétés et des Associations
 4. Art. 23.1 – modification du point 2 et insertion d'un point 2bis sous le point A. Première assemblée générale nationale en janvier ou février
 5. Art. 23.1 B. Troisième assemblée générale nationale statutaire du début novembre – proposition en gras
 6. Art. 23.1 – contre-amendements
 7. Proposition introduite par M. Filip D'Hondt en application de l'art. 22.3.2 des Statuts de la RFCB – modification de l'art. 30.1
 8. Art. 34 – Compétences du Conseil d'Administration National – nouvel art. 34.18 – Suspension provisoire d'un mandataire national et/ou provincial pour non-paiement des sommes dues à la RFCB

Pour le Conseil d'Administration National,
Le Vice-Président National,

Dany VANDENBERGHE